



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
8 octobre 2012
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

Quatrième session

Genève, 26-30 novembre 2012

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers

Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra concernant les travaux sur la science, la technologie et l'innovation, ainsi que sur les technologies de l'information et de la communication

Note du secrétariat de la CNUCED

Introduction

1. La production, la diffusion et l'application de la science et de la technologie sont de plus en plus importantes pour un développement économique durable et pour la réduction de la pauvreté. Les pays en développement ont besoin à cet égard d'un appui pour développer leurs capacités concernant la science, la technologie et l'innovation (STI) ainsi que les technologies de l'information et de la communication (TIC), pour pouvoir trouver des réponses durables aux nouveaux défis posés en matière de développement économique et social. Ce sont les paragraphes 158 à 161 de l'Accord d'Accra qui gouvernent l'action de la CNUCED dans ce domaine¹. Le Mandat de Doha a reconfirmé, dans son paragraphe 56 p) et q), notamment, le mandat donné à la CNUCED pour la STI et pour les TIC.

2. En 2011-2012, la CNUCED a continué à aider tous les pays en développement dans leurs activités pour la STI et les TIC. Soixante-douze pays en développement ou pays en transition ont bénéficié de l'un au moins des programmes ou activités offerts dans ces domaines de travail. Le programme a continué à assurer une couverture équilibrée des services offerts, et 15 pays les moins avancés (PMA) ont pu bénéficier directement d'activités diverses dans le domaine.

¹ On trouvera de plus amples informations sur les activités du Service de la science, de la technologie et des TIC de la Division de la technologie et de la logistique dans le document *DTL Activity Report 2011* (http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/dtl2012d1_en.pdf).

I. Accord d'Accra, paragraphe 158

Encadré 1

Accord d'Accra, paragraphe 158

«La CNUCED devrait continuer de renforcer ses activités de recherche et d'analyse concernant la science, la technologie et l'innovation, y compris les TIC et promouvoir des politiques nationales et internationales efficaces, en collaboration avec d'autres organisations internationales menant des activités dans ces domaines. Elle devrait également tirer des enseignements des expériences positives de transfert et de diffusion de la technologie par le biais de toutes sortes de filières, y compris l'IED. Elle devrait intensifier son appui aux efforts déployés par les pays en développement, en particulier les PMA, pour s'adapter à l'évolution technologique et évaluer l'efficacité des politiques intérieures de l'innovation. La CNUCED devrait contribuer au renforcement de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud s'agissant des moyens de mettre le savoir et la technologie au service du développement, et aider les pays en développement et les pays en transition en leur proposant de réaliser des examens de leur politique de la science, de la technologie et de l'innovation et les activités d'assistance technique correspondantes.»

3. La CNUCED a poursuivi ses travaux de recherche et d'analyse sur la STI et les TIC à travers diverses activités, notamment la publication de deux rapports phares (*Rapport sur la technologie et l'innovation* et *Rapport sur l'économie de l'information*) et l'organisation de réunions d'experts.

4. Le *Rapport 2011 sur la technologie et l'innovation*² a mis l'accent sur les aspects clés de la technologie et de l'innovation en vue de promouvoir l'utilisation des technologies des énergies renouvelables (TER). Le rapport fait valoir que ces technologies présentent de nombreux avantages pour les pays en développement et appelle l'attention sur les interfaces suivantes qui concernent à la fois la technologie et l'innovation, les technologies des énergies renouvelables et les changements climatiques et méritent une attention immédiate:

a) Une action énergique dans les pays en développement pour diffuser l'utilisation des TER sera essentielle pour réduire la précarité énergétique et promouvoir le développement industriel, en complément des sources d'énergie traditionnelles existantes. Le lien entre l'accès à l'énergie et le bien-être en général et le développement est de plus en plus largement admis au niveau international dans les débats de politique générale;

b) Les gouvernements des pays en développement peuvent jouer un rôle essentiel pour promouvoir une combinaison de sources d'énergie associant les sources classiques et les TER selon des modalités qui non seulement contribueraient à réduire la précarité énergétique, mais aussi favoriseraient simultanément l'application de solutions de développement ne mettant pas le climat en danger. Le rapport propose aux pays en développement d'adopter pour l'innovation un cadre d'action national intégré et de prévoir dans leurs politiques nationales pour l'innovation et l'énergie des mesures incitatives visant à encourager l'utilisation, la diffusion, la production et le perfectionnement des TER;

² http://unctad.org/fr/docs/tir2011_fr.pdf.

c) Les négociations internationales et les avancées concernant les changements climatiques et l'économie verte dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) soulèvent des questions importantes pour les pays en développement. En accord avec l'action menée dans ce domaine par d'autres organismes des Nations Unies, il est préconisé dans le rapport de donner une place prioritaire dans les préoccupations de la communauté internationale à l'élimination de la précarité énergétique dans le cadre du débat sur les changements climatiques. Comme souligné dans le rapport, ces objectifs de nature complémentaire peuvent être atteints en ménageant une plus large place aux TER dans l'architecture internationale du financement pour les changements climatiques et dans le débat sur les transferts de technologie;

d) La diffusion des TER dans les pays en développement est bien davantage qu'un simple transfert de matériel technologique d'un endroit à un autre. Le rapport, soulignant la complexité du changement technologique dans différents contextes, préconise une aide internationale ciblée privilégiant l'apprentissage des TER.

5. Le *Rapport 2012 sur la technologie et l'innovation*, intitulé *Innovation, technologie et collaboration Sud-Sud*, devrait être rendu public en octobre 2012. Il examine les possibilités offertes par la collaboration Sud-Sud pour renforcer les capacités en matière de technologie et d'innovation dans l'ensemble des pays en développement. Sur la base d'une analyse détaillée de données, de tendances et de travaux d'analyse sur le rattrapage technologique, le rapport présente des lignes directrices pour la collaboration Sud-Sud dans les domaines de la technologie et de l'innovation.

6. La quatrième et dernière session de la réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation, tenue du 16 au 18 janvier 2012, a examiné plus spécifiquement le rôle des stratégies pour l'entrepreneuriat et l'innovation pour lutter contre la pauvreté et promouvoir un développement économique durable, la réduction de la pauvreté et une croissance équitable, s'agissant notamment de catégories défavorisées telles que les femmes et les jeunes. En ce qui concerne la STI, la réunion a examiné, entre autres, le cadre pour la réalisation des examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation. Les échanges de vues et les discussions entre experts ont été très utiles pour déterminer les meilleures pratiques pour concevoir et appliquer des politiques de développement contribuant à la lutte contre la pauvreté sous l'angle de l'entrepreneuriat et de la technologie. En ce qui concerne le cadre pour la politique de la STI, il a été souligné au cours du débat que pour appuyer les politiques, les relations entre les acteurs de la STI devaient être développées et appuyées. Les gouvernements devaient s'impliquer activement dans la promotion du développement technologique et de l'innovation. Pour certains experts, le cycle de réunions d'experts pluriannuelles était un forum qui avait donné l'occasion aux États membres d'engager un dialogue sur les politiques de la STI et le développement, et il importait que ce programme puisse être poursuivi dans le cadre de la CNUCED.

7. Une importante part des activités d'assistance technique de la CNUCED pour la science, la technologie et l'innovation est menée dans le cadre de son programme d'examens de la politique nationale de la STI. L'objet de ces examens est de permettre aux pays participants d'évaluer l'efficacité de leurs politiques et de leurs pratiques pour le renforcement des capacités pour la STI et d'intégrer ces politiques dans leurs stratégies globales de développement. Les examens portent en général sur la conception des systèmes pour la STI, les relations entre les petites et moyennes entreprises, les grandes entreprises, les institutions pour la science et la technologie et les associations professionnelles, et le dialogue de politique générale dans le domaine de la STI.

8. La CNUCED a publié en 2011 le document *A Framework for Science, Technology and Innovation Policy Reviews*³, qui contient des lignes directrices se rapportant aux concepts et à la méthodologie à appliquer pour les examens de la politique de la STI dans les pays en développement. Il explique aux parties prenantes à l'action de la CNUCED le principe de ce programme d'examens, les aspects essentiels du processus et les résultats qui pouvaient en être attendus à court et à moyen terme. Ce document présente aussi certaines conclusions tirées de l'expérience de la CNUCED avec la mise en œuvre du programme.

9. Les examens des politiques de la STI du Pérou et d'El Salvador⁴ ont été publiés en octobre et en novembre 2011, respectivement. L'examen de la politique de la STI de la République dominicaine⁵ a été officiellement lancé en juin 2012.

a) L'examen de la politique de la STI du Pérou a été présenté officiellement dans le cadre de trois ateliers réunissant les acteurs nationaux organisés en octobre 2011 à Lima, Iquitos et Arequipa. Les participants aux ateliers ont examiné avec des représentants des milieux universitaires et des milieux d'affaires le diagnostic et les recommandations formulés dans le cadre de l'examen de la politique de la STI du Pérou, contribuant ainsi à renforcer l'adhésion des acteurs de la STI à la stratégie de mise en œuvre. De nombreux acteurs ont fait savoir que la qualité et la pertinence du rapport étaient jugées très positivement. Le processus d'examen de la politique de la STI, avec les discussions de fond au cours de la phase préparatoire ainsi que les activités de diffusion dans le cadre des ateliers nationaux, avait contribué à mobiliser davantage l'intérêt des différents ministères, du secteur privé et des milieux universitaires en faveur d'un renforcement des politiques de la STI au Pérou. Le Gouvernement avait demandé l'appui de la CNUCED pour exécuter des activités consécutives à l'examen. La première de ces activités, un atelier sur l'utilisation des instruments en matière de propriété intellectuelle pour promouvoir l'innovation dans les entreprises, a été organisée à Lima en juin 2012 en coopération avec l'organisme national chargé des questions de propriété intellectuelle et de politique de la concurrence (INDECOPI);

b) Le diagnostic et les recommandations formulés dans le cadre de l'examen de la politique de la STI d'El Salvador ont déjà été pris en compte dans les processus d'élaboration des politiques publiques et des programmes, en particulier pour la préparation de la politique industrielle nationale, d'une politique nationale pour l'innovation, la science et la technologie et de propositions pour accroître les financements pour la promotion de la STI dans le pays. Le Gouvernement salvadorien a également mis en place récemment des programmes pour donner effet à certaines des recommandations formulées dans le cadre de l'examen, et défini des activités à mener éventuellement en coopération avec la CNUCED pour appuyer la mise en œuvre des recommandations. L'une de ces activités concernait le renforcement des capacités en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes de soutien de l'innovation. À cet effet, un atelier national sur l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes de financement pour l'innovation a été organisé par la CNUCED, en coopération avec le Ministère de l'économie, à l'intention des fonctionnaires du Ministère et de représentants de la banque nationale de développement et d'autres entités intervenant dans les programmes d'aide à l'innovation dans les entreprises;

c) L'examen de la politique de la STI de la République dominicaine a été présenté aux acteurs nationaux lors d'une manifestation organisée avec le Ministère de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie en juin 2012 (un avant-projet avait été discuté en septembre 2011 dans le cadre d'un atelier avec les acteurs nationaux).

³ http://unctad.org/en/Docs/dtlstict2011d7_en.pdf.

⁴ http://unctad.org/en/Docs/dtlstict20102_en.pdf et http://unctad.org/en/Docs/dtlstict2011d4_en.pdf.

⁵ http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/dtlstict2012d1_en.pdf.

Les 70 participants représentant les milieux universitaires, des institutions publiques et les milieux d'affaires ont jugé positives les conclusions et recommandations du rapport. Les conclusions de l'examen de la politique de la STI étaient considérées comme une utile contribution aux processus d'élaboration de politiques nationales pour la technologie et l'innovation.

10. Dans le domaine des TIC au service du développement, le *Rapport 2011 sur l'économie de l'information*, rendu public en octobre 2011, examine la question des TIC en tant que catalyseur du développement du secteur privé. On y montre comment les transformations récentes du paysage des TIC ont renforcé le rôle moteur des technologies nouvelles pour améliorer la compétitivité des entreprises. Les importants obstacles à la croissance auxquels sont confrontées les entreprises peuvent être surmontés en utilisant judicieusement les TIC. Le rapport engage les gouvernements et les organismes de développement à mieux exploiter les possibilités dans ce domaine, et souligne la nécessité de développer les synergies entre les acteurs de la communauté du développement intervenant dans les TIC et dans le développement des entreprises. Le rapport identifie quatre aspects des interactions entre TIC et développement du secteur privé:

a) Premièrement, sans un accès à des TIC pertinentes et d'un coût acceptable, le secteur privé est désavantagé par rapport aux grandes entreprises implantées dans des endroits où cet accès est assuré. En outre, le secteur privé est un acteur critique pour le développement des infrastructures;

b) Deuxièmement, les gouvernements devraient intervenir activement pour promouvoir l'adoption des TIC dans le secteur privé, en particulier dans les microentreprises et les petites entreprises;

c) Troisièmement, un secteur des TIC robuste contribue à la création d'emplois, à la promotion de l'innovation et, surtout, à la diffusion de l'utilisation des TIC dans l'ensemble de l'économie et de la société. Selon la CNUCED, au cours des années qui viennent de nombreuses personnes dans les pays à faible revenu bénéficieront de l'expansion de l'externalisation du microtravail et de la dynamique du secteur de la téléphonie mobile;

d) Le quatrième aspect concerne le rôle des TIC pour rendre les initiatives pour le développement du secteur privé plus efficaces et plus équitables. Le rapport prête particulièrement attention à la dimension sexospécifique du développement du secteur privé, et fait valoir qu'avec les TIC certaines des difficultés spécifiques auxquelles sont confrontées les femmes entrepreneurs dans les pays en développement pourraient être mieux surmontées. Ces technologies pouvaient par exemple aider les femmes chefs d'entreprise à avoir accès au financement, à la formation et à l'information, un aspect particulièrement important pour des femmes qui ont souvent des problèmes pour effectuer des déplacements et laisser leur famille.

11. Il ressortait de l'examen des stratégies correspondantes des donateurs et des gouvernements auquel la CNUCED avait procédé qu'il restait beaucoup à faire dans ces quatre domaines d'interaction. Par exemple, parmi les stratégies des institutions bilatérales de développement considérées, dans plus de 40 % des cas aucune référence n'était faite aux TIC, et dans beaucoup d'autres il n'était fait référence qu'à un seul des quatre aspects. Pour accélérer les progrès, le *Rapport 2011 sur l'économie de l'information* recommande d'intégrer systématiquement les TIC dans les stratégies de développement du secteur privé. Pour avoir un réel impact, les gouvernements et leurs partenaires de développement devraient s'attacher à refléter comme il convient le rôle des TIC dans les quatre domaines d'interaction. Les interventions devraient également être mieux adaptées à la demande, avec une prise en compte effective des besoins et de la situation spécifiques des entreprises

ciblées. Ce type de processus peut grandement bénéficier de partenariats efficaces entre les pouvoirs publics, les donateurs, le secteur privé et la société civile.

12. Durant les derniers mois de l'année 2011, on a commencé à préparer le *Rapport 2012 sur l'économie de l'information*, qui aura pour thème l'industrie du logiciel dans les pays en développement.

13. La CNUCED a publié en 2011 trois études sur la science, la technologie et l'innovation⁶.

a) L'étude intitulée *Measuring the Impacts of Information and Communication Technology for Development* est consacrée à l'importante question de la mesure des effets des TIC et aux problèmes statistiques que cela implique. L'opération est en effet rendue difficile compte tenu de la diversité et de l'évolution rapide des TIC, et il existe un réseau complexe de relations entre les catégories d'incidences individuelles – croissance économique et réduction de la pauvreté par exemple – et les facteurs contextuels – comme le niveau de l'éducation dans un pays et les réglementations publiques.

b) La publication intitulée *Water for food. Innovative water management for food security and poverty alleviation* examine les difficultés liées à la gestion des eaux en agriculture en raison des changements climatiques, de la demande accrue de produits alimentaires et des problèmes de viabilité écologique, et analyse la contribution que peut apporter la technologie à la productivité de l'alimentation en eau, à la résilience dans la gestion des eaux agricoles et à des modes d'existence durables. Elle passe en revue une série de technologies appropriées avec les pratiques de gestion connexes, aussi bien traditionnelles (collecte et emmagasinement de l'eau) que nouvelles (par exemple systèmes d'information géographique), et délimite les principaux domaines d'action visant à accélérer l'adoption et la diffusion des technologies et des pratiques en question.

c) Enfin, l'étude intitulée *Applying a gender lens to science, technology, and innovation* constate que de nombreuses politiques pour la STI n'intègrent pas de perspectives de parité et n'apportent donc pas des réponses adaptées à l'ensemble des problèmes de développement. Il faudrait intégrer par conséquent cette perspective dans l'ensemble du processus d'élaboration des politiques – de l'analyse à la conception, à la mise en œuvre, à la supervision et au suivi. Il est recommandé dans l'étude que toutes les politiques de la STI fassent l'objet d'une évaluation d'impact sur la parité hommes-femmes pour en garantir une application et des résultats qui soient équitables pour les uns et les autres. Cette étude réalisée en collaboration avec le Conseil consultatif pour l'égalité des sexes de la Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD) met en évidence trois domaines d'action prioritaires pour prendre en compte les questions de parité dans les politiques de la STI, à savoir: i) «La science au service des femmes» (mettre au point une science et une technologie au service du développement des femmes et de leurs activités de subsistance); ii) «Les femmes dans la science» (promouvoir l'égalité entre les sexes dans la science et la technologie, que ce soit au niveau de l'enseignement, des carrières ou des postes de responsabilité); et iii) encourager le rôle des femmes dans les systèmes d'innovation aux niveaux national et local.

⁶ http://unctad.org/en/Docs/dtlstict2011d1_en.pdf, http://unctad.org/en/Docs/dtlstict2011d2_en.pdf et http://unctad.org/en/Docs/dtlstict2011d5_en.pdf.

II. Accord d'Accra, paragraphe 159

Encadré 2

Accord d'Accra, paragraphe 159

«La CNUCED devrait également contribuer à la formation d'un consensus dans le débat international sur la science et la technologie au service du développement, y compris les TIC et leurs incidences sur le développement, et continuer d'assurer le secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Elle devrait continuer d'aider les pays en développement à participer effectivement aux discussions internationales sur le transfert de technologie et le partage des connaissances, et continuer d'identifier les options et les meilleures pratiques dans ce domaine. Elle devrait en outre continuer d'aider les pays en développement à déterminer les moyens de rendre effectives les clauses relatives au transfert de technologie figurant dans les accords internationaux et dans les résultats et décisions des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, afin d'optimiser les avantages potentiels de telles clauses.»

14. Conformément à la demande formulée au paragraphe 159 de l'Accord d'Accra (voir l'encadré 2), la CNUCED a contribué de plusieurs façons à la formation d'un consensus dans le débat international sur la STI et les TIC. En tant que secrétariat de la CSTD, elle a fourni des services fonctionnels et techniques pour les quatorzième et quinzième sessions de la Commission, tenues en mai 2011 et mai 2012, respectivement (voir les encadrés 3 et 4).

Encadré 3

Quatorzième session de la CSTD

En 2011, la CSTD s'est penchée sur deux thèmes prioritaires: a) la mesure de la contribution des TIC au développement; et b) les technologies comme moyen de faire face aux difficultés dans des domaines tels que l'agriculture et l'eau.

Le Conseil économique et social a adopté les résolutions recommandées par la CSTD à l'issue de la session. La résolution 2011/17 sur la science et la technique au service du développement encourageait les gouvernements à prendre diverses mesures pour appuyer les méthodes agricoles durablement viables, améliorer les infrastructures matérielles et celles pour la recherche et le développement, et aider les petits exploitants agricoles. La résolution encourageait aussi la CSTD à apporter l'appui et les conseils requis en matière technique et concernant les politiques, en fonction des demandes, et à promouvoir la coopération et la dissémination d'exemples de pratiques optimales dans les domaines de la science, des techniques et de l'innovation agricoles.

En ce qui concerne la résolution 2011/16 sur le bilan de la suite donnée aux conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), le Conseil économique et social a accepté de proroger le mandat du Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet jusqu'à la quinzième session de la Commission. En outre, il a demandé à toutes les parties prenantes d'accorder la priorité à la réduction de la fracture numérique, et encouragé les gouvernements à collecter des données sur les TIC. La résolution invitait aussi toutes les parties prenantes à contribuer à la consultation ouverte menée par le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des conclusions du SMSI.

Encadré 4**Quinzième session de la CSTD**

En 2012, la CSTD a examiné les thèmes suivants: a) innovation, recherche, transferts de technologie bénéfiques pour tous, esprit d'entreprise et planification conjointe intéressant la société de l'information; et b) libre accès, bibliothèques scientifiques virtuelles, analyses géospatiales et autres outils complémentaires liés aux TIC ou à la science, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques.

La Commission a recommandé deux projets de résolution au Conseil économique et social, qui les a adoptés. La première résolution, sur la science et la technique au service du développement, encourageait les gouvernements à envisager de multiples moyens d'action consistant par exemple à promouvoir le développement de plates-formes de TIC, à appuyer des partenariats pour assurer la viabilité des bibliothèques scientifiques virtuelles et à éliminer les problèmes d'infrastructure qui limitent l'accès et le recours aux ressources en matière de TIC, à encourager la formation de réseaux nationaux pour la recherche et l'enseignement, et à mieux intégrer les systèmes d'information géographique dans les programmes d'enseignement.

La deuxième résolution, sur la suite à donner au SMSI, recommandait d'engager le processus préparatoire approprié en vue de l'examen décennal du SMSI.

15. En plus des sessions plénières tenues en mai, la CNUCED a organisé des réunions des groupes intersessions de la CSTD. Ces groupes intersessions permettaient d'étudier différents aspects des thèmes prioritaires retenus pour les sessions plénières de la Commission. De nombreux experts ont participé à ces réunions et il a été tenu compte des discussions pour l'établissement des rapports pertinents du Secrétaire général.

16. La cinquième et dernière réunion du Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet s'est tenue à Genève en février 2012. Le Groupe de travail a décidé de présenter des recommandations dans cinq domaines spécifiques: a) mise en forme des résultats des réunions du Forum sur la gouvernance d'Internet; b) modalités de travail, y compris les consultations ouvertes, le Groupe consultatif multipartite et le secrétariat; c) financement du Forum; d) participation élargie et renforcement des capacités; et e) relations entre le Forum et les autres entités liées à la gouvernance d'Internet.

17. Le 18 mai 2012, le Président du CSTD a également tenu une consultation ouverte sur le renforcement de la coopération sur les questions de politique publique concernant l'Internet. Des représentants de 60 gouvernements et quelque 80 autres participants y ont pris part.

18. Le rapport⁷ du Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet et le rapport succinct du Président de la CSTD⁸ sur les résultats de la consultation ouverte ont été examinés par la Commission à sa quinzième session.

⁷ http://unctad.org/meetings/fr/SessionalDocuments/a67d65_fr.pdf.

⁸ http://unctad.org/meetings/en/SessionalDocuments/ecn162012crp2_en.pdf.

19. La CNUCED a apporté un appui fonctionnel à l'Assemblée générale, à sa soixante-sixième session, au titre du point de l'ordre du jour sur les technologies de l'information et de la communication au service du développement⁹. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution concernant ce point de l'ordre du jour¹⁰.

20. En ce qui concerne l'action de la CNUCED pour aider les pays en développement à participer effectivement aux discussions internationales sur le transfert de technologie et le partage des connaissances et à mieux comprendre le rôle de la technologie et de l'innovation pour le développement, il convient de mentionner deux activités: l'intégration de l'économie fondée sur la connaissance dans les cours régionaux organisés conformément au paragraphe 166 sur les grands problèmes économiques internationaux, et la Journée de l'innovation et de la technologie.

a) Dans le cadre des cours régionaux organisés conformément au paragraphe 166, il a été offert deux modules sur l'économie fondée sur la connaissance en Colombie à l'intention des pays d'Amérique latine (juillet 2011), l'un à Singapour à l'intention des pays d'Asie et du Pacifique (novembre 2011) et l'autre à Belgrade à l'intention des pays en transition (juillet 2012). Ils avaient pour objectifs d'examiner et de mieux faire comprendre la contribution de la STI à la prospérité, à la croissance économique et au développement dans les régions mentionnées. La Division de la technologie et de la logistique a organisé aussi deux sessions d'une journée à l'intention des représentants en poste à Genève afin de leur présenter certains aspects essentiels des politiques de la STI et des TIC pour le développement;

b) Le 24 avril 2012, à l'occasion de la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la première initiative conjointe de la CNUCED et de la Fondation du Qatar a été organisée. Cette initiative, la Journée de l'innovation et de la technologie, était une réunion ouverte s'adressant aux innovateurs, aux entrepreneurs, aux décideurs et aux experts actifs dans le domaine de la technologie, qui entendait faciliter le dialogue et l'action sur les questions clés liées à l'innovation, à la technologie et au développement. La réunion a été ouverte par le Secrétaire général de la CNUCED et par le Président du Qatar Science and Technology Park, et l'ancienne Présidente de la Finlande a fait une déclaration liminaire. Les experts ont souligné le lien direct existant entre la technologie et l'innovation, d'une part, et le développement économique et social, d'autre part. Il fallait donner aux questions de technologie un rang de priorité plus élevé dans le programme d'action pour le développement. Au fur et à mesure que les technologies nouvelles – y compris les TIC, les biotechnologies et les nanotechnologies – créaient des opportunités nouvelles, les décideurs, les innovateurs et les autres acteurs devaient coopérer au développement des capacités locales nécessaires pour mettre à profit ces opportunités. Sur la base de l'expérience et par le dialogue, la CNUCED devrait aider les États membres à définir les politiques permettant à un pays ayant atteint un certain stade de développement d'utiliser la STI au service de son développement.

⁹ La CNUCED a préparé les rapports du Secrétaire général sur ce point de l'ordre du jour (A/66/64).

¹⁰ A/RES/66/184.

III. Accord d'Accra, paragraphe 160

Encadré 5 Accord d'Accra, paragraphe 160

«La CNUCED devrait continuer de fournir une assistance technique aux pays dans le domaine des TIC, s'agissant notamment de l'examen des politiques correspondantes, des politiques contribuant à l'atténuation de la pauvreté, de la législation et de la réglementation, et de la mesure de l'économie de l'information, y compris dans le cadre du Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement lancé à la onzième session de la Conférence.»

21. Conformément au paragraphe 160 de l'Accord d'Accra (encadré 5), la CNUCED fournit aux pays une assistance technique dans le domaine des TIC, aide pour laquelle la demande reste importante. Ses activités d'assistance technique dans le domaine s'étendaient à l'ensemble des régions en développement et étaient financées essentiellement par des ressources extrabudgétaires fournies par les Gouvernements de l'Espagne et de la Finlande.

Ces activités étaient entreprises en coopération avec les commissions régionales de l'ONU, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et diverses institutions régionales.

Examens de la politique des TIC

22. Le rapport sur l'examen de la politique des TIC concernant l'Égypte a été rendu public en octobre 2011¹¹. Il permet d'évaluer les principaux progrès qui ont été accomplis et les obstacles qui demeurent dans les domaines de l'infrastructure des TIC, de la mise en valeur des compétences dans ce secteur, de l'utilisation de ces technologies dans le système éducatif, de l'élaboration de contenus électroniques en arabe et de la promotion d'un secteur exportateur de TIC. L'examen contribuera à l'évolution du secteur des TIC en Égypte en fournissant de précieuses contributions pour la préparation de la prochaine stratégie nationale en matière de TIC, y compris les meilleures pratiques pouvant aider le Gouvernement à définir ses objectifs stratégiques à moyen et à long terme dans ce domaine et les options qui s'offrent pour y parvenir.

Commerce électronique et réforme de la législation

23. Pour pouvoir mettre à profit les opportunités de développement créées par les TIC, un cadre juridique et réglementaire efficace est indispensable. Les activités d'assistance technique menées dans ce domaine par la CNUCED en 2011 visaient essentiellement à faciliter l'harmonisation au niveau régional de la cyberlégislation, avec des projets en Afrique, en Amérique latine et en Asie. En juillet 2011, une évaluation externe du programme de la CNUCED pour les TIC et la réforme de la législation a montré que la CNUCED avait joué un rôle de précurseur en faisant intégrer la dimension juridique des TIC dans les pays bénéficiaires de son action, et qu'elle avait été le catalyseur des processus de réforme et d'harmonisation de la cyberlégislation. Grâce à l'assistance technique de la CNUCED, des projets de cyberlégislation étaient en voie de préparation ou d'adoption au Cambodge, en République démocratique populaire lao et dans les États membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), et l'harmonisation régionale progressait en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'ensemble de ces activités de conseil et de formation juridiques complétées par des actions de sensibilisation et de

¹¹ http://archive.unctad.org/en/docs/dtlstict2011d6_en.pdf.

développement des capacités institutionnelles renforce la confiance des bénéficiaires dans les normes internationales en matière de TIC et les incite à s'y conformer, dans le cadre de leurs efforts pour sortir de la catégorie des PMA.

24. En Afrique, dans le cadre de l'assistance fournie à la CAE depuis 2007 pour l'harmonisation de la cyberlégalisation dans les cinq États membres, il a été organisé en 2011 trois manifestations en coopération avec le secrétariat de la CAE (voir l'encadré 6). Parmi les activités d'assistance technique à la CAE, une étude de la CNUCED rendue publique en juin 2012 examinait comment les opérations monétaires par téléphonie mobile – l'utilisation de téléphones mobiles pour les transferts monétaires, les paiements et des opérations financières plus complexes telles que crédit, épargne et assurances – pourraient bénéficier de la mise en place à l'échelle régionale de règles pour mieux coordonner et harmoniser les réglementations. Le rapport intitulé *Mobile Money for Business Development in the East African Community: A Comparative Study of Existing Platforms and Regulations* s'intéresse au cas de la CAE pour réfléchir aux questions plus générales concernant les opérations monétaires par téléphonie mobile.

Encadré 6.

Appui de la CNUCED à la Communauté de l'Afrique de l'Est pour l'harmonisation de la cyberlégalisation

Deux réunions régionales de l'Équipe spéciale de la CAE pour la cyberlégalisation (au Kenya et en République-Unie de Tanzanie) ont permis de faire le bilan de la mise en œuvre par les pays partenaires de la CAE de la phase I du Cadre juridique de la CAE pour la cyberlégalisation, ainsi que d'examiner et d'approuver ce cadre juridique (phase II – questions de la concurrence, des droits de propriété intellectuelle, de la taxation et de la sécurité de l'information). Comme une action de sensibilisation était souhaitée, une réunion d'information sur la cyberlégalisation a été organisée pour les parlementaires kenyans afin de faciliter l'adoption de lois, l'accent étant mis sur les questions de la cybercriminalité et de la sécurité de l'information, de la protection des consommateurs, de la protection et de la confidentialité des données, de la responsabilité des fournisseurs de services Internet et du contrôle des contenus. Cette réunion a permis d'accélérer l'adoption d'une cyberlégalisation par le Parlement et a été particulièrement utile pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement, Vision 2030, où les plates-formes de TIC occupent une large place. Lors de la dernière réunion de l'Équipe spéciale en octobre 2011, les pays partenaires de la CAE ont demandé à la CNUCED de continuer à renforcer les capacités des différents acteurs pour appuyer la mise en œuvre de la phase I du Cadre. Pour faire suite à cette demande, la CNUCED a organisé en février 2012 une formation TrainForTrade de tuteurs techniques, en vue de l'organisation d'une formation à distance sur les aspects juridiques du commerce électronique pour les pays de la CAE en mai 2012. Des participants du Kenya et du Rwanda ont bénéficié de la formation. Il est prévu pour octobre 2012 une autre formation pour répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités dans ce domaine.

25. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les activités ont continué à être menées en partenariat avec le programme TrainForTrade de la CNUCED et le Secrétariat permanent du Système économique latino-américain. Il a été à nouveau organisé en novembre 2011 une formation à distance sur les aspects juridiques du commerce électronique, à laquelle 192 participants originaires de 17 pays de la région ont pris part. Grâce à ces activités de formation, ces pays peuvent se doter des capacités requises pour élaborer des cadres juridiques appropriés et harmonisés pour le commerce électronique.

26. En Asie, le Secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a demandé en février 2012 un examen de l'harmonisation de la législation de l'ASEAN sur le commerce électronique. Cet examen, qui sera effectué avec la Réunion de hauts responsables des télécommunications et des TIC des pays de l'ASEAN (TELSOM), devrait être finalisé en 2013. Il fera le bilan des avancées en ce qui concerne l'adoption et l'application de législations sur le commerce électronique dans les 10 États membres de l'ASEAN, et déterminera les obstacles qui restent à surmonter pour faire appliquer et respecter la législation sur le commerce électronique.

27. En outre, la CNUCED participe aux travaux de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les mécanismes de règlement des différends en ligne, ainsi qu'avec la Conférence de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur le thème du commerce en ligne, afin de faire connaître les préoccupations des pays en développement dans ces domaines.

Mesurer l'économie de l'information

28. En ce qui concerne la mesure de l'économie de l'information, la CNUCED a continué à appuyer les efforts des États membres pour améliorer la disponibilité des statistiques des TIC, en particulier celles concernant l'utilisation de ces technologies par les entreprises et le secteur des TIC. Faute de données fiables, les décideurs sont en difficulté pour formuler, appliquer et évaluer leur politique générale. Or, dans la plupart des pays en développement, on manque toujours sérieusement de données fiables à cet égard.

29. La CNUCED saisit toutes les occasions possibles de collaborer étroitement avec le Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement pour coordonner l'exécution des activités d'assistance technique et optimiser l'utilisation des ressources¹². En juin 2011, par exemple, la CNUCED a organisé le septième cours de formation sur la production de statistiques des TIC sur l'économie de l'information, en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications et l'Institut arabe de formation et de recherche statistiques, à l'intention des pays arabes, à Amman. En décembre 2011, elle a participé à une réunion d'experts sur la normalisation de la mesure de la société de l'information dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

30. En 2011 encore, la CNUCED a effectué comme chaque année son enquête auprès des bureaux nationaux de statistique pour réunir des données sur l'économie de l'information. Un certain nombre de pays en développement – Cameroun, Costa Rica, El Salvador et Équateur – ont fourni pour la première fois des données. Les statistiques concernant les indicateurs de base sur l'économie de l'information sont désormais accessibles au grand public sur le portail de statistique de la CNUCED¹³ permettant une analyse comparative par pays. La mise à disposition des données pertinentes a été améliorée grâce aux travaux de la CNUCED. Ainsi, pour les indicateurs de base sur l'utilisation des TIC par les entreprises, l'accès a été amélioré dans les pays en développement et dans les pays en transition. Entre 2005 et 2010, le nombre des pays en développement qui disposent d'indicateurs de base sur l'utilisation des TIC dans les entreprises est passé de 10 à 27, soit un bond de 170 %. Et au cours de la même période, le nombre des pays qui disposent d'indicateurs de base sur le secteur des TIC a augmenté dans une proportion d'un tiers environ.

¹² <http://measuring-ict.unctad.org>.

¹³ <http://unctadstat.unctad.org/ReportFolders/reportFolders.aspx>.

31. La question de la mesure des TIC a également été abordée dans le cadre de plusieurs réunions internationales à New York (Commission de statistique de l'ONU), à Paris (réunion du Groupe de travail sur les indicateurs pour la société de l'information), à Maurice (réunion sur les indicateurs relatifs aux télécommunications et aux TIC dans le monde) et à Genève (Forum du SMSI).

32. Des discussions sont en cours avec les donateurs pour obtenir les ressources additionnelles nécessaires pour continuer à développer les aspects des statistiques des TIC qui relèvent de la CNUCED, et pour renforcer les capacités en matière de collecte et d'analyse de statistiques des TIC qui soient comparables au niveau international.

IV. Accord d'Accra, paragraphe 161

Encadré 7

Accord d'Accra, paragraphe 161

«La CNUCED devrait contribuer à la mise en œuvre des grandes orientations adoptées au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) concernant le renforcement des capacités, la création d'un environnement propice, le commerce électronique et la cyberscience, en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes. En sa qualité de secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, elle devrait aider la Commission à s'acquitter de son mandat relatif au suivi des résultats du SMSI.»

33. Comme il est demandé dans le paragraphe 161 de l'Accord d'Accra, la CNUCED s'est attachée aussi à la suite à donner au SMSI (voir l'encadré 7), à laquelle elle contribue à travers son rôle de premier plan dans le Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement. En outre, elle a organisé en mai 2011 et en mai 2012 le Forum du SMSI avec l'Union internationale des télécommunications et l'UNESCO. Lors du Forum 2011 du SMSI la CNUCED, le Centre du commerce international et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont organisé conjointement la réunion relevant de la ligne d'action du SMSI sur le commerce électronique consacrée aux possibilités offertes par les technologies de téléphonie mobile, et la CNUCED a participé aux travaux du Partenariat sur la mesure du secteur des TIC pour l'analyse des politiques. À l'occasion du Forum 2012 du SMSI, la CNUCED et le Centre du commerce international ont organisé conjointement la réunion relevant de la ligne d'action du SMSI sur le commerce électronique consacrée aux moyens de promouvoir un secteur des TIC dynamique. En coopération avec le Partenariat, la CNUCED a également apporté un appui à deux sessions sur les questions de mesure des TIC, l'une sur la mesure des objectifs du SMSI et l'autre sur la mesure des déchets électroniques¹⁴.

34. En 2011, la CNUCED a contribué à la coordination interinstitutions dans le cadre du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information. Durant le Forum 2012 du SMSI, la CNUCED a pris la présidence du Groupe jusqu'à la fin de 2012. À ce titre, elle a ouvert une manifestation parallèle organisée dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), chargée d'appeler l'attention sur le

¹⁴ Des résumés de toutes les sessions figurent dans les rapports sur les forums du SMSI. Pour les conclusions du Forum 2011 du SMSI, voir <http://www.itu.int/wsis/implementation/2011/forum/inc/Documents/WSISForum2011OutcomeDocument.pdf>. Pour les conclusions du Forum 2012 du SMSI, voir <http://groups.itu.int/LinkClick.aspx?fileticket=-yrie0EkP84E%3d&tabid=2103>.

rôle catalyseur des TIC pour les trois piliers du développement durable – croissance économique, solidarité sociale et viabilité environnementale.

35. Lors de ses quatorzième et quinzième sessions, la Commission de la science et de la technique au service du développement a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions du SMSI et formulé des projets de résolution que le Conseil économique et social pourrait ensuite adopter. Durant la quatorzième session, l'étude intitulée *Implementing WSIS Outcomes: Experience to Date and Prospects for the Future* a été publiée¹⁵. Cette étude fait la synthèse des progrès enregistrés à mi-parcours entre la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information et l'examen global de la mise en œuvre des décisions adoptées prévu en 2015. Elle indique les domaines où les plus grands progrès ont été obtenus et ceux où des obstacles et des contraintes demeurent, et propose des mesures novatrices pour surmonter les obstacles. Il y est aussi fait référence à certains des changements majeurs survenus dans le secteur des communications depuis 2005, qui modèlent les interactions entre les TIC et la société et influent sur le développement de la société de l'information.

¹⁵ http://archive.unctad.org/en/docs/dtlstict2011d3_en.pdf.